

**PROCÈS-VERBAL DE LA 161<sup>e</sup> SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE  
TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE  
LE JEUDI 11 MARS 2021, 18 H**

Adopté à la séance du 23 mars 2021

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M<sup>e</sup> Hélène Bédard  
M<sup>e</sup> Sylvain Bourassa  
M<sup>e</sup> Julie Charbonneau  
M<sup>e</sup> Marie Charest  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau  
M<sup>me</sup> Manon Dufresne  
M<sup>e</sup> Philippe de Grandmont  
M. Simon Julien  
M<sup>me</sup> Lucie Lafontaine  
M<sup>e</sup> Mélanie Marois  
M<sup>e</sup> Antonietta Melchiorre  
M<sup>e</sup> Lucie Nadeau  
M<sup>e</sup> Gilles Ouimet  
M<sup>me</sup> Isabelle Plante  
M<sup>me</sup> Adriane Porcin  
M<sup>me</sup> Lise Simard  
M<sup>e</sup> Patrick Simard

N'est pas convoquée : M<sup>e</sup> Nicole Martineau

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les Règles de régie interne adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

Il est prévu à l'avis de convocation transmis aux membres qu'elle se termine le 11 mars 2021, à 18 h.

Le comité constitué pour enquêter sur la plainte portant le numéro 2019 QCCJA 1184 soumet au Conseil son rapport.

Le rapport a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique. Ceux participant à la séance l'ont reçu et en ont pris connaissance.

### **2. Dépôt du rapport d'enquête dans le dossier 2019 QCCJA 1184 – M<sup>me</sup> Esther Bouchard et M<sup>e</sup> Nathalie Bousquet**

Sur la proposition de M. René Côté, il est résolu à l'unanimité qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil prend acte du rapport du comité d'enquête, lequel déclare non fondée la plainte formulée par M<sup>me</sup> Esther Bouchard à l'égard de M<sup>e</sup> Nathalie Bousquet, greffière spéciale au Tribunal administratif du logement.

### **3. Levée de la séance**

La séance est levée le 11 mars 2021, à 18 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

---

M. René Côté